

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 37/008/2009 – ÉFAI

1^{er} mai 2009

AU 116/09 Craintes pour la sécurité / Préoccupations pour la santé

SRI LANKA Environ 50 000 civils dans la zone « *protégée* » (nord-est du Sri Lanka)

Environ 50 000 civils sont pris au piège dans une crise humanitaire qui s'aggrave dans le district de Mullaittivu (nord du Sri Lanka). Ils manquent de nourriture et de soins médicaux, et ils risquent fort d'être blessés ou tués dans le conflit opposant les forces gouvernementales sri-lankaises à un groupe armé d'opposition, les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE). D'après les estimations de l'Organisation des Nations unies, plus de 6 500 civils sont morts et environ 13 000 ont été blessés dans les combats depuis le début de l'année. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), seule organisation humanitaire assurant une présence permanente dans la zone de guerre, a qualifié la situation de « *catastrophique* ».

Les civils, notamment les enfants, courent d'immenses risques car ils sont pris au piège et soumis tant aux bombardements aériens effectués par les forces gouvernementales sri-lankaises qu'aux tirs des LTTE. La zone de combat couvrait initialement une vaste étendue du district de Mullaittivu mais, en février 2009, sous la pression des Nations unies et d'autres organisations internationales, le gouvernement a créé une zone « *protégée* ». Il s'agit d'une zone où les civils devaient être en sécurité.

Pourtant, lorsque que les forces gouvernementales se sont emparées de ce qu'elles considéraient comme un territoire contrôlé par les LTTE, l'opposition armée est entrée dans la zone « *protégée* ». Cette zone continue à s'amenuiser jour après jour et se limite à certaines parties de la bande côtière de Mullaittivu. Les LTTE ont empêché les civils de se rendre en lieu sûr, hors de la zone de combat, en les obligeant à rester sur place sous la menace de leurs armes. Ils se sont également servis d'eux pour combattre, construire des défenses et comme boucliers humains.

En février 2009, le CICR a indiqué que le nombre de victimes civiles montait en flèche. Le personnel médical présent dans la région signale des tirs continus et sans discrimination de la part des forces gouvernementales. Des hôpitaux ont été pris pour cible, par les forces gouvernementales selon certaines sources. Les organisations humanitaires s'étant vu refuser à plusieurs reprises l'accès à cette zone, celle-ci est actuellement en proie à une grave pénurie de médicaments. La sécurité alimentaire s'est détériorée, ce qui a engendré des cas de malnutrition.

Sous la pression internationale constante, le gouvernement du Sri Lanka s'est engagé le 27 avril à ne pas utiliser d'armement lourd dans la zone « *protégée* ». Pourtant, selon le personnel médical présent, cette zone a fait l'objet d'un intense pilonnage d'artillerie le 28 avril ; 204 blessés civils ont été admis dans un centre de santé du village de Mullivakkal. Par la suite, 29 de ces personnes sont décédées.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le conflit opposant le gouvernement sri-lankais aux LTTE fait rage depuis plusieurs dizaines d'années. Cependant, les combats ont redoublé dans le nord-est du Sri Lanka depuis juillet 2008 et ont pris la forme d'un conflit très intense, émaillé de graves violations du droit relatif aux droits humains et de crimes de guerre.

Début 2009, près de 250 000 personnes étaient prises au piège entre les forces de sécurité gouvernementales et les LTTE. Le gouvernement sri-lankais a refusé à plusieurs reprises que des journalistes ou des observateurs indépendants procèdent à une évaluation impartiale et précise de la situation. Par conséquent, l'absence presque totale d'informations a empêché la population du Sri Lanka et du monde d'avoir connaissance de la véritable ampleur de la crise humanitaire dans le Vanni.

En septembre 2008, le gouvernement a contraint toutes les organisations humanitaires à se retirer, à l'exception du CICR. Ce dernier est la seule organisation humanitaire jouissant d'un accès permanent – mais néanmoins restreint – à cette zone ; depuis, il facilite l'arrivée de convois humanitaires limités jusqu'aux civils avec l'aide des Nations unies.

En avril 2009, alors que les combats s'intensifiaient et que la pression internationale en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire temporaire se renforçait, des dizaines de milliers de civils ont fui vers des zones contrôlées par le gouvernement. Actuellement, plus de 150 000 personnes déplacées vivent dans 20 camps de transit répartis sur l'ensemble du district de Vavuniya. Le gouvernement du Sri Lanka a soutenu pendant des mois que le nombre de civils pris au piège dans la zone de conflit était inférieur aux estimations des organisations humanitaires. Par conséquent, il n'est pas préparé à prendre en charge les dizaines de milliers de civils qui sont entrés dans le district de Vavuniya. Selon les informations dont Amnesty International dispose, les « *villages protégés* » – qui sont des centres de détention *de facto* – mis en place par les autorités sont surpeuplés et ne disposent pas d'infrastructures appropriées.

Loin des lignes de front, la liberté d'expression est gravement menacée dans le pays. Ainsi, les informations sur le conflit diffusées à l'intérieur du Sri Lanka sont partielles et ceux qui tentent de rendre compte de la situation sont régulièrement pris pour cible par les autorités gouvernementales.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

Au gouvernement du Sri Lanka

- demandez la cessation immédiate des tirs d'artillerie effectués par l'armée sri-lankaise dans la zone « *protégée* » du nord-est du pays ;
- appelez le gouvernement sri-lankais à permettre l'accès total et libre des organisations humanitaires nationales et internationales à la région du nord-est afin qu'elles puissent apporter de la nourriture, des médicaments et toute autre aide humanitaire vitale à la population civile ;
- demandez-lui d'assurer un passage sécurisé aux organisations humanitaires nationales et internationales ;
- engagez-le à mettre un terme aux hostilités afin que les civils puissent se rendre en lieu sûr ;
- priez-le instamment de permettre à des observateurs indépendants nationaux et internationaux, notamment à des organisations non gouvernementales (ONG), d'accéder rapidement et librement à l'ensemble de l'île ;
- exhortez-le à faire en sorte que la procédure de filtrage soit menée dans le respect des droits humains et de la dignité de toutes les personnes concernées, et à permettre un contrôle indépendant de cette procédure ;
- demandez que toute personne détenue en raison de son appartenance présumée aux LTTE soit inculpée sans délai d'une infraction dûment reconnue par la loi et traduite en justice dans le respect des normes internationales d'équité, en excluant le recours à la peine de mort, ou bien qu'elle soit libérée ;
- ajoutez qu'aucune personne ne doit être détenue au secret ni dans un lieu de détention secret ou clandestin où elle pourrait être victime d'exécution extrajudiciaire, de torture ou de disparition forcée.

APPELS À :

Chef de l'État et du gouvernement :

President Mahinda Rajapakse

Presidential Secretariat

Colombo 1

Sri Lanka

Fax : +94 11 2446657 ou +94 11 2472100

Formule d'appel : *Excelencia*, / Monsieur le Président,

Aux LTTE

- appelez les LTTE à permettre aux civils de se rendre en lieu sûr et à cesser d'utiliser des civils comme tampon entre les forces gouvernementales et eux ;
- demandez-leur de mettre un terme à toutes les attaques directes ou aveugles touchant des civils, de condamner publiquement ces attaques et de déclarer qu'elles ne seront pas tolérées ;
- exhortez-les à mettre fin au recrutement forcé, notamment à celui d'enfants soldats et de main d'œuvre non consentante.

APPELS À : Merci d'envoyer des courriers électroniques aux LTTE à l'adresse suivante : ltteps@gmail.com

COPIES aux représentants diplomatiques du Sri Lanka dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 12 JUIN 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.